

RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants : 27

Voix favorables : 25

Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 09/02/2021

DELIBERATION

n° CA 2021 - 07

**Relative à la demande de financement par le Conseil Régional Occitanie
Dans le cadre du dispositif ForPro Sup 2021/2022
A destination des demandeurs d'emploi**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

La demande de financement par le Conseil Régional Occitanie 2021-2022 dans le cadre du dispositif ForPro Sup concernant la Formation Professionnelle des demandeurs d'emploi au sein de l'Université Toulouse 1 Capitole, annexée à la présente délibération, est adoptée.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

ANNEXES : programme permet d'accueillir des demandeurs d'emploi au sein des formations proposées par l'UT1
Capitole : dossier complet de demande de financement

ANNEXES : programme permet d'accueillir des demandeurs d'emploi au sein des formations proposées par l'UT1 Capitole : dossier complet de demande de financement



Direction de l'Emploi et de la Formation Service Qualifications Professionnelles

Formation Professionnelle dans l'Enseignement Supérieur ForProSup

DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT

2021

Document et annexes à renvoyer dûment complétés :

- ***à l'adresse suivante :***

Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Hôtel de Région – 22 boulevard du Maréchal Juin - 31406 TOULOUSE CEDEX 9

- **par mail** à martine.arnal@laregion.fr et sylvie.noris@laregion.fr
(pas de PDF pour la base de données Excel)
- **au plus tard le lundi 11 janvier 2021**

Renseignements Tél : 04.67.22.80.62
martine.arnal@laregion.fr

www.laregion.fr
www.meformerenregion.fr

Attention : De manière générale, la demande de financement devra être antérieure au commencement de l'exécution du programme d'actions ou de l'opération pour lequel un dossier est déposé.

-----**Partie réservée aux services de la Région**-----

Demandeur :

Numéro du dossier :

Reçu le :

☐ Dossier incomplet

☐ Dossier complet

Dossier complet le :

Accusé de réception du dossier adressé le :

PIECES A JOINDRE PAR LE DEMANDEUR

Le demandeur peut fournir tout autre document jugé utile pour présenter le projet et témoigner de son intérêt régional et de ses impacts (note d'analyse...).

PIECES A JOINDRE POUR TOUS LES DEMANDEURS
☐ Fiche d'identification du demandeur (Partie I)
☐ Descriptif de l'opération (Partie II)
☐ Tableau récapitulatif des actions proposées (Annexe 4)
☐ Attestation sur l'honneur (Partie III). <i>NB : cette attestation sur l'honneur peut valoir lettre de demande de financement.</i>
☐ Bilan pédagogique et financier de l'année précédant la demande de financement (bilan DIRECCTE)
☐ Pour une demande de subvention de fonctionnement spécifique : Annexe 3 signée* (<i>budget prévisionnel de l'opération</i>)
☐ Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
☐ Attestation de non assujettissement à la TVA le cas échéant (si le budget est présenté TTC) ou d'assujettissement partiel
LES ORGANISMES PUBLICS doivent <u>également</u> joindre :
☐ Liste des membres de l'assemblée délibérante, du Conseil d'Administration ou du bureau en vigueur
☐ Acte permettant à l'exécutif de solliciter un financement (<i>délibération, acte du conseil d'administration...</i>). Ce document ne pourra être communiqué qu'à compter de février 2021, date du prochain Conseil d'administration
☐ Pour les établissements publics : une copie des statuts en vigueur datés et signés **
LES ORGANISMES PRIVES doivent <u>également</u> joindre :
☐ Copie des statuts en vigueur datés et signés **
☐ Liste des membres du conseil d'administration ou du bureau en vigueur
☐ Annexe 1 signée* (<i>budget prévisionnel de la structure</i>)
☐ Rapport d'activité du dernier exercice clôturé (<i>N-1, N-2 le cas échéant</i>)
☐ Bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé (<i>N-1, N-2 le cas échéant ; certifiés conformes par le président, le trésorier et le cas échéant le commissaire aux comptes</i>)
☐ Pour les entreprises : Extrait Kbis et Fiche entreprise
☐ Pour les associations : Liste des insertions au Journal Officiel (ou récépissé de la préfecture) et fiche association

* Si les documents ne sont pas signés par le représentant légal, joindre le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

** Uniquement pour une première demande.

PARTIE I- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

☐ **Personne morale** (*organisme public ou privé*)

	Coordonnées (<i>siège social pour les pers. Morales</i>)	Adresse de correspondance <i>si différente</i>
Adresse	2, rue du Doyen Gabriel Marty	
Code postal	31042	
Commune/pays	Toulouse cedex 9 / France	

	Contact (<i>représentant légal pour les pers.morales</i>)	Référent technique ou responsable du projet (<i>si différent du contact</i>)
Civilité	☐ Madame - ☒ Monsieur	☒ Madame - ☐ Monsieur
Nom prénom :	KENFACK Hugues	Cluzeaud Delvit Catherine
Fonction :	Président de l'Université Toulouse 1 Capitole	Directrice du service FCV2A et Cardoso Sylvie : référent technique
Tél :	05 61 63 38 14	05 61 12 88 94
Mail :	Cabinet.Presidence@ut-capitole.fr	Sylvie.cardoso@ut-capitole.fr

Personne morale

☒ Organisme public

☐ Organisme privé

Nature/ statut juridique : [Etablissement public/ EPSCP \(Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel\) – Enseignement supérieur-](#)

① Exemple : collectivité territoriale, GIP, société anonyme, établissement public, association...

Nom de la structure : [Université Toulouse 1 Capitole](#)

Sigle de la structure : [UT1 Capitole](#)

Raison sociale (le cas échéant) : [Université Toulouse 1 Capitole](#)

Principales activités :

Les universités participent au service public de l'enseignement supérieur, dont les six missions sont ainsi définies par la loi:

1. la formation initiale et continue tout au long de la vie,
2. la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société,
3. l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle,
4. la diffusion de la culture humaniste en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle,
5. la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche,
6. la coopération internationale.

L'objectif est la transmission du savoir (enseignement supérieur) par sa conservation, sa valorisation et sa production (recherche) dans plusieurs domaines.

L'université Toulouse I Capitole offre plusieurs formations reconnues dans les domaines dits *Droit-Economie-Gestion* mais aussi *informatique de gestion* et *communication* avec une diversité de validation : licences, masters, doctorats, capacité, diplômes d'université (DU), licences professionnelles, certifications et préparations, DUT et doubles diplômes.

Direction de l'Emploi et de la Formation

Numéro SIRET : 193 113 826 00013

code NAF (APE) : 8542Z

① En cas de besoin, les SIRET et code NAF (APE) sont à demander à la direction régionale de l'INSEE.

Régime TVA : ☐ Assujetti ☒ Non assujetti ☐ Partiellement assujetti au taux de _____ %

Date de création : 1973

Date de début de l'exercice comptable : ☒ 1^{er} janvier ☐ Autre :

Effectifs salariés : 1251 salariés représentant 1183.25 ETP

Structure : ☒ nationale ☐ départementale ☐ régionale ☐ locale ☐ Autre :

Commissaire aux comptes : ☒ oui ☐ non

Union, fédération, réseau auquel est affiliée la structure : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE), Rectorat de l'Académie...

Financements publics sur les trois dernières années

Année en cours (n)

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis
Région Occitanie dans le cadre du PRFP (2020/2021)	409 300 € (PIC inclus)	Avance demandée 171 015€	Non concerné

Année n-1

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis
Région Occitanie dans le cadre du PRFP (2019/2020)	389 800 €	Avance versée 183 460€ (Demande de solde en cours)	Non concerné
DIRECCTE (Uniquement pour la première année de mise-en-œuvre du DU Négociation collective)	15 000€	15 000€	

Année n-2

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis
Région Occitanie dans le cadre du PRFP (2018/2019)	389 800 €	239 736 €	Non concerné

FICHE ASSOCIATION

(A compléter uniquement pour les associations)

Numéro RNA :

① Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des démarches d'enregistrement de création ou modification en préfecture.

Date de publication au Journal Officiel : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|_|

Agrément administratif : ☐ oui ☐ non

Si oui : précisez le ou les types d'agréments et dates d'obtentions

Label : ☐ oui ☐ non

Si oui : précisez le ou les types de labels et dates d'obtentions

Association d'utilité publique : ☐ oui ☐ non

Nombre d'adhérents : dont hommes femmes

Nombre de bénévoles : Nombre de volontaires :

① Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.
Volontaire : personne engagée dans une mission d'intérêt général par un contrat spécifique.

Cadres dirigeants :

Pour les 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

Pour les 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :	Rémunération	Avantage en nature
Dirigeant 1 :		
Dirigeant 2 :		
Dirigeant 3 :		

Autres informations pertinentes relatives à l'association :

- **Budget prévisionnel de la structure** pour les subventions de fonctionnement uniquement (organismes privés uniquement)

FICHE ENTREPRISE

(A compléter uniquement pour les Entreprises)

Enregistrement au :

☐ registre du commerce

☐ répertoire des métiers

Evolution de l'effectif les 3 dernières années :

Montant du chiffre d'affaires et du bilan sur les trois dernières années :

	Bilan	Chiffre d'affaires
N-1 :	€	€
N-2 :	€	€
N-3 :	€	€

Capital :

PME ou appartenance éventuelle à un groupe (préciser le taux de participation, l'effectif et le CA du groupe) :

Répartition du capital (taux de participation et actionnaires – si sociétés actionnaires, rajouter l'effectif et le CA)

Autres informations pertinentes relatives à l'entreprise :

Annexe à compléter :

- **Budget prévisionnel de la structure** pour les subventions de fonctionnement uniquement (organismes privés uniquement) selon le modèle annexé

-

PARTIE II - DESCRIPTIF DE L'OPERATION

1- IDENTIFICATION DE L'OPERATION

Type de subvention sollicitée :

☐ Fonctionnement opération spécifique

☐ Nouveau projet

■ Renouvellement d'un projet : Subvention régionale obtenue en 20__

2- OBJET

Intitulé de l'opération: **Mise en œuvre des actions de formation de l'enseignement supérieur dans le cadre de la formation professionnelle au titre de l'année 2021/2022- Dispositif ForPro Sup - Enseignement supérieur.**

Localisation : Le programme d'action est basé sur le territoire Occitanie partie ouest (site Midi-Pyrénées) : une majorité des actions se déroulent sur Toulouse et ses alentours. L'IUT de Rodez est également représenté.

① Lieu(x) où se déroule l'opération ou le programme d'actions : zone géographique d'impact, d'influence locale, départementale, régionale, bassin d'emploi, quartier... Le cas échéant espace géographique bénéficiant de l'opération

3- DESCRIPTION DE L'OPERATION

3.1- Rapport d'opportunité

- Description détaillée :

① Contexte, présentation générale de la structure, de l'opération et le cas échéant complémentarité avec d'autres projets connus sur le même territoire, inscription de l'opération dans le cadre d'un projet plus global ou dans le cadre d'un appel à projets

Depuis 1990, l'université Toulouse Capitole est partie prenante aux dispositifs d'accompagnement et d'aide à l'insertion des demandeurs d'emploi, les a accueillis et les accueille, avec l'aide des Conseils Régionaux présent et successifs, sur son offre de formation professionnelle diplômante. Cette dernière couvre l'ensemble des champs du domaine droit, économie, gestion, du niveau IV (capacité en droit) au niveau I (masters professionnels) et la volonté de l'université, jamais démentie, est de la mettre au service des politiques d'emploi régionales, ce qui relève à la fois de sa mission de service public et de son rôle d'acteur majeur du développement territorial.

Au fil du temps, le périmètre des formations aux diplômes nationaux accessibles dans le cadre de ce partenariat s'est élargi et enrichi dans le réel souci de mettre en corrélation la demande des personnes en recherche d'emploi et celle des entreprises et de prendre en compte le contexte économique et social de la région.

Le programme est constitué en majeure partie de secondes années de masters et de licences professionnelles. Il est complété dans sa dimension de promotion sociale, par une formation au certificat de capacité en droit, véritable école juridique de la seconde chance qui a pour vocation à court, moyen et long terme, une poursuite d'études ; il est, dans sa dimension de développement de compétences, par des DU correspondant à des champs de spécialisation venant en complément d'une formation initiale ou d'un exercice professionnel spécifique. En sus de ceux-ci, cette année, va être menée une expérimentation sur les blocs de compétence, développée sur les thématiques de la sécurisation contractuelle dans le cadre de la licence en droit.

Le taux d'insertion des demandeurs d'emploi bénéficiaires du programme est élevé : de l'ordre moyen de plus de 60% dans les 6 mois qui suivent la délivrance du diplôme, chiffre qui atteint plus de 95% lorsque l'on analyse les cohortes de diplômés à 30 mois.

Ce taux d'insertion fait l'objet d'un double suivi depuis le début du programme : d'abord par le service commun de formation continue (FCV2A) en charge du programme (évaluation à 6 mois) puis par l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle de l'Université (OFIP) –ce dernier englobe l'ensemble des diplômés de l'Université et est réalisé à 30 mois-. Les études de l'OFIP sont publiées et consultables sur le site de l'université.

En permettant le développement de compétences spécifiques, les formations proposées participent à la sécurisation de trajectoires professionnelles. Elles sont pour nombre de demandeurs d'emploi la meilleure solution de sécuriser un parcours-métier et/ou stabiliser une activité. Dans ce contexte, l'impact de la prise en charge financière des bénéficiaires du dispositif ForPro Sup dans la réalisation de leur repositionnement s'est souvent avérée essentielle, ce, tout particulièrement, dans le cas de rémunération ASP. A ce propos, il nous paraît essentiel de souligner que, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, cette dernière mériterait une réévaluation.

En effet dans son calcul, seul le face-à-face pédagogique est pris en compte. Or le suivi d'une formation relevant de l'enseignement supérieur a pour caractéristique de demander beaucoup d'implication et de travail personnel. C'est cette spécificité que mesurent les ECTS : à chaque ECTS est affectée une mesure horaire de 25 heures de temps de travail ; cette mesure prend en compte le face-à-face pédagogique, le temps de travail personnel ainsi que l'évaluation des connaissances et compétences acquises. Une année de formation validée par 60 ECTS correspond en fait à un volume de de travail de 1500 H. Ne pas prendre en compte cet état de fait dans la détermination de la rémunération est à l'origine de bon nombre d'abandons et/ou de renoncements au programme. Dans ces conditions, sauf exception, les personnes qui ne disposent d'aucun soutien familial ne sont pas matériellement en posture de suivre le programme et c'est regrettable.

Cette remarque posée, au regard de l'expérience passée et du constat de l'impact des formations dispensées sur les trajectoires professionnelles des bénéficiaires, eu égard au contexte économique national et des conséquences de la crise liée à la COVID-19 sur les industries et les entreprises occitanes, l'Université Toulouse Capitole maintient plus que jamais sa volonté d'ouvrir ses parcours professionnels diplômants aux demandeurs d'emploi bénéficiaires du programme. **Seule réserve : les postulants doivent se plier aux conditions de candidature et d'inscription liées à chaque diplôme postulé.** Chaque dossier de candidature de ces adultes en reprise d'études « ForProSup » fait l'objet d'un examen particulier : sans cette volonté politique et ce suivi pédagogique, leurs profils, atypiques, dans la majorité des cas, ne leur permettraient pas d'accéder à ces formations sélectives, connues et reconnues, qui présentent un excellent taux d'insertion tous publics confondus.

L'offre ForProSup - UT1 évolue et s'enrichit au fil du temps, au fur et à mesure qu'évolue et s'enrichit l'offre de formation de l'université et qu'émergent du terrain, les demandes de création. Elle le fait, en ce qui concerne les masters et les DU de spécialité, toujours dans un souci de prospective sur les métiers de demain, dans le souci aussi du lien fort existant entre recherche et formation.

En ce qui concerne les licences et les licences professionnelles, il s'agit davantage d'asseoir, de consolider, voire de former à des compétences-métiers jusque-là fragiles.

Enfin, en amont de l'offre, la capacité en droit occupe une place particulière. Formation emblématique de la promotion sociale elle accueille des stagiaires titulaires au mieux d'un niveau III (anciennement V), désireux à la fois d'étayer leur parcours professionnel et de reprendre un parcours d'études leur permettant d'accéder s'ils le souhaitent à l'enseignement supérieur. Chose notable : nous avons expérimenté à la rentrée 2020, avec l'aide de ForProSup et dans le cadre du Plan Investissement Compétences (PIC), une année spéciale de capacité en droit. Le programme est en cours de déroulement avec 5 parcours demandeurs d'emploi répondant aux critères projet de formation et professionnel, et disponibles pour la formation et relevant du financement PIC.

Cette expérience a été rapportée à la conférence de doyens des facultés de droit qui œuvre à la refonte du diplôme. A la suite de ces travaux, un projet de texte réglementaire est en discussion qui prendrait cette option en considération et la ferait donc passer du statut d'expérimentation à celui de voie spécifique. Dans les différences entre déroulement normal (sur 2 ans) et année spéciale (déroulement sur 1 an) est que notamment, il existerait des conditions d'accès au second dispositif, ce qui est déjà le cas dans le cadre de l'expérimentation.

Pour la rentrée 2021/2022, la volonté de l'UT1 Capitole est de continuer à élargir son offre de formation accessible aux demandeurs d'emploi répondant aux critères de financement : 4 nouveaux Masters (seconde année), 1 licence (3^e année), 2 diplômes d'université et 2 blocs de compétences spécifiques issus d'une Licence en droit pourraient venir enrichir l'offre déjà existante ; le choix de ces formations est fait en lien avec les enseignants-chercheurs, et 3 des nouveaux parcours sont en lien avec la campagne d'accréditation (2021/2025) et le monde professionnel.

En conclusion, d'un point de vue didactique, les enseignants estiment que la présence du public en reprise d'études au sein de leur groupe de formation, l'enrichit. Le mélange des générations, des origines et des vécus est fructueux : il apporte aux étudiants une vision concrète du monde du travail, tout en créant une émulation bénéfique à des personnes en reprise d'études que le quotidien a éloignées de fait des concepts et de la théorie. La dynamique d'échanges issue de ces rencontres est d'une grande qualité.

Le taux de réussite aux examens reste une manifestation de l'implication de tous les bénéficiaires du dispositif et des équipes, pédagogiques et administratives, qui les encadrent.

Quelques chiffres de réussite significatifs : en 2019/2020, 98% de succès aux examens pour le programme qualifiant, 87% pour les diplômes d'université (*avec 2 réussites partielle en attente de résultat à ce jour-report lié à la situation sanitaire*) et 75% pour le passage en seconde année de capacité, ce qui est remarquable ne serait-ce que par le niveau initial des stagiaires concernés. Pour atteindre ce résultat, l'encadrement a été considérablement renforcé.

Quant au taux de déperdition inscrits/présents à l'examen, il est de 3% pour l'ensemble du dispositif Forpro Sup 2019/2020 et ce malgré le contexte sanitaire actuel. Il est la résultante de la mobilisation de tous autour des stagiaires de formation professionnelle.

Chaque bilan annuel confirme la qualité et le rôle social de ce partenariat. Il nous a permis de faire évoluer notre carte de formation, de travailler sur l'accompagnement, le positionnement et l'individualisation des parcours. Nous souhaitons, avec l'aide de la région Occitanie, poursuivre en ce sens.

- **Pertinence socio-économique de chaque filière proposée** (selon le répertoire joint) :

Les enquêtes d'insertion professionnelle menées par l'OFIP au sein de notre Université (promotion 2017, 30 mois après la sortie de formation_ sans poursuite d'études après le diplôme suivi_) nous confirme que pour UT1 Capitole :

- le taux d'insertion des diplômés de Licence Professionnelle est de 98% (taux de réponse à l'enquête 78%)
- le taux d'insertion des diplômés de Master 2 est de 94% (taux de réponse à l'enquête 74%)

Les **secteurs d'activité** des formations de l'Université Toulouse 1 Capitole s'inscrivent dans domaine « droit, économie gestion », qui englobe entre autres l'information-communication, l'Administration Economique et Sociale, l'informatique de gestion, les mathématiques et statistiques appliquées à l'entreprise... C'est un domaine large, transverse, et les formations qui le composent permettent à leurs titulaires d'exercer des fonctions support au sein des entreprises régionales comme nationales, des structures publiques comme privées, voire d'exercer une activité libérale.

Les chiffres de l'enquête PRF à 6 mois, promotion 2018/2019, confirment l'impact positif de la formation sur le développement des compétences et le devenir professionnel de stagiaires dont certains étaient très éloignés de l'emploi : 62% de demandeurs d'emploi inscrits en Licences professionnelles/Licences et Masters sont en activité avec une adéquation emploi/formation élevée ou partielle à 82%. Notons que le taux de réponse à l'enquête à 6 mois est de 95%.

La nomenclature des secteurs professionnels, nous permet d'identifier 5 secteurs émergents qui se côtoient, voire se recoupent. Ils ne représentent pas la globalité de l'offre de formation UT1 mais donnent une idée assez fidèle du dispositif ForPro Sup.

Le secteur du droit et de la justice :

Il conduit à des emplois nombreux et variés : assistant juridique, juriste d'entreprise, et sous réserve de réussite aux concours ; avocat, notaire, magistrat... Les débouchés proposés permettent aux stagiaires de s'insérer dans des emplois d'entreprises privées comme publiques.

L'évolution professionnelle proposée via nos formations ouvre accès à un large panel de métiers à partir de bac+2 (DUT carrières juridiques) jusqu'au bac+5.

La particularité de ce secteur réside dans la recherche d'une double compétence (par exemple droit et management ou droit et économie...). Bien que le marché de l'emploi soit toujours aussi resserré, de beaux parcours parmi le public en reprise d'études sont constatés. D'après les chiffres d'insertion UT1 (enquête OFIP promotion 2017 en 2019), 92% des diplômés de masters, 30 mois après la sortie de formation, sont en emploi.

Les métiers de la banque et l'assurance sont en pleine mutation et les besoins de profils qualifiés sont toujours nécessaires. Ils prouvent leur dynamisme en se positionnant parmi les premiers employeurs privés. Les formations de bac+2 à bac+5 avec une spécialisation en banque, en finance ou en assurance sont en réelle adéquation avec les profils recherchés dans ces secteurs. Les recruteurs demandent des profils de plus en plus pointus et à bac+5. Les actuaires, les spécialistes en mathématiques financières, en big-data et les doubles profils école d'ingénieurs-finance sont particulièrement recherchés. Les DUT conduisent également à ces secteurs : commerce, gestion, droit, informatique avec des compétences acquises qui permettent aux stagiaires d'être rapidement opérationnels sur le marché du travail ...

Le secteur audit-gestion et ressources humaines : Les RH sont une fonction incontournable des entreprises et les métiers de la gestion ne connaissent pas la crise. En constante évolution, ces derniers nécessitent, comme ceux du droit, une constante actualisation des connaissances de professionnels dont les entreprises ne peuvent se passer. À bac +2/3 et surtout à bac +5, ils connaissent de belles perspectives d'évolution de carrière. Selon les chiffres OFIP, 30 mois après l'obtention des diplômes de ce secteur, 96% des diplômés de masters sont en emploi (enquête OFIP promotion 2017 en 2019).

Concernant l'enquête PRFP à 18 mois (promotion 2017/2018), pour la licence AES/RH accessible uniquement en formation continue, on note, 78% de personnes en emploi avec une adéquation emploi/formation de 43%, ce qui est remarquable dans la mesure où cette licence accueille des personnes particulièrement éloignées de l'emploi.

Le Secteur informatique, internet : Présent dans tous les secteurs et porté par les innovations technologiques, le secteur informatique génère de nombreux débouchés. De bac + 2 à bac + 5, les informaticiens sont recherchés. Le dynamisme de ce secteur se confirme par de fortes progressions d'embauches. Le Syntec Numérique rappelle que le secteur du numérique recrute avec 35 000 offres d'emploi chaque année et 93,6 % de CDI.

Les chiffres disponibles via l'enquête OFIP (promotion 2017 en 2019) du ministère montrent que 30 mois après la formation, 98% des diplômés de masters sont en emploi, 97% occupent un emploi à durée indéterminée.

Le secteur administration et communication : Les métiers de la communication subissant l'essor des technologiques de l'information (réseaux sociaux, big data...) ont dû se renouveler et évoluer.

On peut distinguer deux types de profils recherchés sur le marché du travail. Les DUT et L3 permettent de répondre aux besoins de polyvalence exprimés tant par les grandes entités que les PME. Ces profils qualifiés sont capables d'établir des diagnostics et de travailler en étroite collaboration avec les équipes terrains. Le niveau master ouvre l'accès à des postes de direction où, en réponse à l'important attrait suscité par ces emplois, une spécialisation accrue est demandée. Bien que la concurrence soit importante sur le marché du travail dans ce secteur, on note une bonne insertion professionnelle des personnes formées en Master 2 d'Administration et Communication avec un taux de 87% de personnes en emploi (enquête OFIP promotion 2017 en 2019). La crise actuelle va vraisemblablement laisser des traces à court terme dans ce secteur, mais c'est justement l'opportunité de travailler sur le moyen et le long terme et former les bénéficiaires du programme aux transformations de la société et des métiers, dont notamment la place de la e-communication, ses atouts, ses apports et ses contraintes.

- **Modalités mis en œuvre pour assurer la réussite et l'insertion du stagiaire (accompagnement individualisé pédagogique, administratif, services divers ...)** :

La reprise d'études nécessite une implication totale des stagiaires sortis du système de formation initiale depuis longtemps pour certains. Le positionnement du candidat est primordial et les rencontres avec les stagiaires potentiels facilitent le cas échéant l'orientation ou la réorientation vers un partenaire ou autre...en fonction du projet professionnel qui se dégage. Chaque candidat présente un parcours unique, la reprise d'études pour un adulte nécessite un suivi particulier et individualisé.

Les équipes impliquées dans ce dispositif sont particulièrement sensibles à la réussite de ce public et des rendez-vous individualisés - soit avec les enseignants-chercheurs en charge de diplôme, soit avec les différents correspondants du service de formation continue de l'établissement - rythment la formation. Le service formation continue est au cœur de ces rencontres lorsqu'elles sont sollicitées par le stagiaire. Ce suivi spécifique est possible car les promotions concernées par le dispositif ForPro Sup hormis la capacité en droit ne dépassent pas 20 à 35 stagiaires selon les diplômes visés.

Il existe toujours un lien entre suivi pédagogique et suivi administratif. Les stagiaires sont en contact direct avec les assistants de formation et le référent ForPro Sup du service au minimum une fois par mois, ce qui facilite leur accompagnement et leur suivi et au-delà et permet d'effectuer des ajustements tout au long de la formation.

Après la formation, l'enquête d'insertion réalisée à 6 mois prend le relais.

- **Résultats attendus** (en terme de validation aux diplômes, d'insertion professionnelle ...) :

Les résultats attendus pour l'ensemble du programme sont la réussite au diplôme de 90 à 100% et un taux moyen (hors capacité en droit) d'insertion professionnelle à 6 mois suivant la diplomation a minima de 60% avec une adéquation emploi/formation élevée.

- **Modalités du suivi post formation** (fréquence, service concerné ...) :

Il existe 2 types de suivi post formation:

- Une enquête de satisfaction sur le déroulement de la formation réalisé à la fin du cursus.
- Et le suivi de l'insertion des stagiaires du dispositif. Il s'effectue à plusieurs niveaux :

Au niveau du service de formation continue : enquête d'insertion à 6 mois, conformément à la convention cadre.

Modalité : un questionnaire d'insertion professionnelle est diffusé par mail à l'ensemble des bénéficiaires du dispositif. Les résultats de cette enquête mise en place par le FCV2A fait l'objet d'une analyse qui est remise à la Région à sa demande, venant ici appuyer la demande de subvention de l'année suivante. La relance téléphonique systématique a permis un taux de réponse à l'enquête 82% pour celle 2018/2019.

Au niveau de l'établissement :

l'**OFIP** (Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle) réalise des enquêtes d'insertion à 30 mois sur le devenir professionnel des diplômés toutes catégories confondues.

Enfin, depuis 2016, l'université a mis en place **ALUMNI**, réseau social géré par le **SUIO-IP**, qui permet de garder le contact avec les diplômés des promotions précédentes. Il assure leur mise en relation avec les entreprises qui peuvent utiliser ce réseau comme un moyen de recrutement par la publication d'offres d'emploi.

3.2- Présentation générale de l'opération

L'OFFRE DE FORMATION

LES FORMATIONS (diplômes + blocs de compétences)

Niveau de formation	Nombre de formations	Effectif prévisionnel
7	42	74
6	22	
5	8	
4	3	45
Total	75	119
<i>Dont PIC</i>	3	9

Dont détail des formations DIPLOMES

Niveau de formation	DIPLOMES				EFFECTIF		
	Nombre de formations	<i>Dont DU</i>	Dont nouvelles formations	Formations non renouvelées	Effectif prévisionnel	Dont effectif PIC	Capacité totale d'accueil tout public <i>(prévisionnel)</i>
7	42	1	5	0	70		1128
6	20	6	2	0			452
5	8	1	0	0			282
4	3	0	0	0	45	5	125
Total	73	8	7	0	115		1987

Dont détail des formations BLOCS DE COMPETENCES

Niveau de formation	BLOCS DE COMPETENCES			Effectif prévisionnel	Capacité totale d'accueil tout public
	Nombre de BC	<i>Dont diplômes entièrement proposés en BC</i>	<i>Dont diplômes partiellement proposés en BC</i>		
7					
6	2		1	4	6
5					
4					
Total	2		1	4	6

DROITS D'INSCRIPTION RESTANT A LA CHARGE DU STAGIAIRE : détaillez, expliquez

Les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur sont fixés annuellement par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour les diplômes nationaux. Ces derniers seront connus en juillet 2021.

Niveau 4 : Sans objet

Niveau 5-6-7 :

- Pour les niveaux DUT, Licences, Licences professionnelles les droits d'inscription s'élèvent à 170 euros pour la rentrée 2020/2021.
- Pour les Masters, le coût des droits d'inscription à la charge du stagiaire est de 243 euros pour 2020/2021.

Niveau DU :

Pour les DU le coût des droits d'inscription à la charge du stagiaire est de 170 euros pour la rentrée 2020/2021.

Blocs compétences : Pas de droits d'inscription universitaire pour une inscription à un bloc de compétences.

Autre (précisez) :

LES NOUVELLES FORMATIONS DIPLOMES

Liste des nouvelles formations présentées :

Intitulé, diplôme, niveau de sortie, présentation argumentée

(CF Fiches actions jointes au dossier pour la Licence, les Masters et les DU)

N° de l'action	Intitulé	Diplôme	Niveau de sortie
1	Licence 3ème année MENTION DROIT PARCOURS type JURISTE DE COPROPRIETE	Licence 3ième année	6
2	Master 2 MENTION ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE PARCOURS type GOUVERNANCE PUBLIQUE	Master 2	7
3	Master 2 MENTION ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE PARCOURS type GOUVERNANCE DES ENTREPRISES	Master 2	7
4	Master 2 MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES PARCOURS type DROIT PENAL DES AFFAIRES PUBLIQUES ET PRIVEES	Master 2	7
5	Master 2 MENTION DROIT PUBLIC PARCOURS type DROIT DE L'ENVIRONNEMENT	Master 2	7
6	Diplôme d'Université (DU) DROIT SANTE MENTALE ET PSYCHIATRIE	DU	7
7	Diplôme d'Université (DU) FORMATION COMMUNE A LA NEGOCIATION COLLECTIVE	DU	6

LES NOUVEAUX BLOCS DE COMPETENCES

Liste des nouveaux blocs de compétences présentés

Intitulé, modalités de mise en œuvre, organisation pédagogique (formation spécifique pour un public de stagiaires formation continue...), pertinence socio-économique, validation, résultats attendus, modalité du suivi post formation

N° de l'action	Intitulé	Diplôme	Niveau de sortie
8	BC01- SECURISATION JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE PERSONNE MORALE (109 heures)	Licence 3ième année	6
9	BC02- SECURISATION JURIDIQUE DES ACTES COMMERCIAUX DE L'ENTREPRISE (115 heures)	Licence 3ième année	6

Les blocs de compétences proposés ci-après ont été construits dans le cadre du projet « Innov' Emploi » mené en partenariat avec l'Université de Toulouse (COMUE) et avec le soutien de la Région Occitanie. Ils ont été présentés lors du dernier comité de pilotage « Innov'Emploi ».

Le choix s'est porté, en ce qui concerne UT1, sur le niveau de licence 3^{ème} année, mention droit, parcours type juriste d'entreprise, parcours de formation déjà présent dans le dispositif Forpro Sup.

Il faut envisager ces 2 blocs comme un apport de compétences à destination des demandeurs d'emploi de niveau bac +2 ayant évolué dans des fonctions supports en entreprise, plus particulièrement en TPE/PME. On est bien ici dans la montée en compétences de l'individu, l'objectif de cette expérimentation étant d'individualiser les parcours en prenant en compte les acquis professionnels. Pour l'instant, le suivi de formation est prévu en présentiel pour les bénéficiaires mais nous sommes en train de travailler à une éventuelle hybridation de la formation.

Le bloc 1 *SECURISATION JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE PERSONNE MORALE* (109 heures) s'envisage comme un apport de compétences à destination de demandeurs d'emploi possédant un niveau bac +2 et ayant évolué dans des fonctions supports en entreprise, plus particulièrement en TPE/PME. Il s'agit ainsi de permettre à certains profils d'acquérir des compétences complémentaires leur permettant d'élargir le champ des fonctions support accessibles : demandeurs d'emploi ayant une expérience d'assistant de gestion/assistant de direction, d'assistants RH, d'assistants paie ou d'assistants comptables, etc., et de leur permettre de gagner en polyvalence.

L'objectif est de faciliter une reprise d'emploi en développant les compétences nécessaires à la sécurisation juridique de l'entreprise, personne morale, (ses statuts, la responsabilité du chef d'entreprise...) et surtout de sécuriser son fonctionnement au regard des grandes étapes de la vie sociétaire (AGO, AGE...).

Ces compétences seront d'autant plus profitables que le profil visé est celui de personnes ayant déjà une expérience du monde des PME/TPE, où ces compétences sont rares et souvent externalisées (Experts-comptables, CCI, avocats-conseils...).

Le bloc 2 *SECURISATION JURIDIQUE DES ACTES COMMERCIAUX DE L'ENTREPRISE* (115 heures) vise à amener des compétences permettant de renforcer un poste support en lui donnant une dimension de référent juridique pour un premier degré d'information, que ce soit auprès des collègues immédiat ou des dirigeants. Il s'agit ici de consolider des compétences qui permettront à la personne de protéger les intérêts de l'entreprise dans ses activités commerciales quotidiennes en assurant une première lecture juridique qui peut être vue comme une première étape avant l'externalisation de la gestion de certaines situations. Ce bloc fournit des outils permettant d'apporter une aide à la décision au dirigeant d'entreprise.

Cette expérimentation est encore en cours de construction pour une rentrée en 2021. L'organisation pédagogique est calée sur le licence 3 juriste d'entreprise pour l'instant organisée en présentiel et accueillant des étudiants, des alternants et stagiaires FC. Un projet de formation organisée en blended learning est en cours d'étude pour la rentrée 2021/2022.

Une adaptation des examens pourra être mise en place permettant aux bénéficiaires de suivre le bloc 1 ou le bloc 2 sur 6 mois maximum (de septembre à janvier). La durée plus courte de la formation serait ainsi respectée et permettrait de tenir compte des situations individuelles du public cible : besoin d'associer travail et formation. Un suivi post formation encore à l'étude, pourrait être envisagé comme celui proposé à tous les stagiaires FC (enquête de satisfaction et suivi insertion).

DAEU/ CAPACITE EN DROIT :

- **Qu'elles sont les évolutions proposées (ou déjà mises en œuvre) en terme de : durée, positionnement, accompagnement, modalités pédagogiques, résultats attendus ...**
- **Quels sont les premiers résultats constatés en terme de : assiduité, résultats aux diplômes, suite de parcours...**

Les évolutions principales : possibilité de suivre le certificat de capacité en droit sur 1 an pour les demandeurs d'emploi catégories 1,2, 3 depuis la rentrée 2020/2021- et de la suivre sur 2 ans pour les demandeurs d'emploi et les salariés précaires (catégories 5,6,7et 8).

Dès la rentrée 2019/2020, la première année de capacité en droit a été totalement positionnée à UT1 (fin du partenariat avec l'IPST CNAM) sur la base de 163 heures de formation selon les modalités pédagogiques décrites ci-dessous (75% de passage en seconde année pour les bénéficiaires du dispositif Forpro sup).

En 2020/2021, la seconde année prend le relais de cette première ouverture sur la base d'un volume horaire de 160 heures. (cf. fiche de formation)

Et parallèlement, une expérimentation d'année spéciale du certificat de capacité en droit sur 1 an a été ouverte sur la base de 323 heures de formation ouvrant alors droit à rémunération. L'accès à cette année spéciale est sélective.

Ce programme va donc continuer à la rentrée prochaine dans la même lignée que celui qui a démarré en 2020/2021.

- **positionnement** : Une fiche de pré-positionnement a été créée dans le but de vérifier la faisabilité du projet (CV et lettre de motivation) et de faciliter la mise en place d'entretiens pédagogiques permettant de valider le projet

Pour l'année spéciale, une batterie de tests (orthographe, compréhension de texte, culture générale et rédaction dans le domaine du droit) a été mise en place en plus de la fiche pré-positionnement afin de vérifier le socle de base et s'assurer de la faisabilité du projet personnel et professionnel du candidat.

- **accompagnement** : La question de l'accompagnement demeure primordiale pour le public inscrit en capacité en droit. L'équipe pédagogique étudie la pertinence d'outils numériques adaptés afin de proposer un accompagnement efficient. L'expérimentation cette année est en train de valider les choix initiaux. Des ajustements pourront donc avoir lieu dès la rentrée 2020/2021 après le conseil de perfectionnement.

- **modalités pédagogiques : format mixtes** : cours en ligne et regroupements présentiels avec pédagogie inversée + accompagnement renforcé.

- **résultats attendus : (validation totale, validation partielle, abandons...)** : favoriser l'intégration en licence droit.

LES FORMATIONS POUR LESQUELLES VOUS SOLLICITEZ DU FSE

N° d'action, intitulé, diplôme, niveau de sortie, effectif prévisionnel FSE

AUCUNE

LES ACTIONS POUR LESQUELLES VOUS SOLICITEZ DU PIC (Plan Investissement Compétences) :

➤ **Formations de niveau 4**

N° d'action, intitulé, diplôme, lieu de formation, effectif prévisionnel PIC

N° de l'action	Intitulé	Diplôme	Niveau de sortie	Effectif prévisionnel PIC
20F0017 (déjà présenté en 2020/2021)	Certificat de capacité en droit « année spéciale » (1 an)	Certificat de capacité	IV	5

➤ **Blocs de compétences**

Tous les blocs de compétences sont positionnés sur du financement PIC

N° de l'action	Intitulé	Diplôme	Niveau de sortie	Effectif prévisionnel PIC
8	BC01- SECURISATION JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE PERSONNE MORALE	Licence 3ième année	6	2
9	BC02- SECURISATION JURIDIQUE DES ACTES COMMERCIAUX DE L'ENTREPRISE	Licence 3ième année	6	2

PUBLIC DEMANDEURS D'EMPLOI: INFORMATION - ACCUEIL

• **Précisez le public concerné :**

Le public concerné par l'ensemble du programme est le public demandeur d'emploi inscrit à pôle emploi.

• **Quelles sont les structures du réseau AIO que vous identifiez pour l'orientation des candidats ?**

Les structures du réseau AIO sont les suivantes :

- En externe :

1. Pôle emploi
2. APEC (avec le conseil en évolution professionnelle)
3. Maison de la région
4. Maison de l'orientation
5. CIBC
6. Mission Locale,
7. Cap emploi
8. CIDFF
9. Les réseaux consulaires
10. Les acteurs du conseil en évolution professionnelle

- En interne : le Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle : SUIO-IP

Tout le travail d'accueil information et d'orientation se fait avec l'appui du CARIF-OREF qui diffuse l'ensemble de l'offre financée par la Région et les coordonnées des gestionnaires du service de formation continue.

La remontée de nos formations conventionnées via Kairos grâce au Carif-Oref permet aussi une diffusion large au sein du prescripteur pôle emploi.

- **Indiquez les modalités de travail avec ces structures et de diffusion de l'information :**

L'année 2020/2021 a été une année particulièrement difficile. La crise sanitaire que nous traversons a fortement impacté les actions de communication ciblées sur le dispositif Forpro Sup.

Notre Pôle communication a réagi en conséquence et a trouvé d'autres supports pour communiquer auprès des usagers, en particulier des demandeurs d'emploi.

Nous avons dû nous adapter et l'avons fait avec l'accord de la Région. Un pré-catalogue dès le mois d'avril a été créé afin de pouvoir échanger avec les prescripteurs sur l'offre de formation. La communication directe avec les prescripteurs comme Pôle Emploi ou les unités territoriales de la région a donc été intensifiée.

Toutefois, nous espérons pouvoir reprendre au plus vite les partenariats existants sous une forme plus traditionnelle.

Avec l'appui du Conseil Régional, nous participons à l'organisation des actions de communication au sein des « maisons de la région ». Nous y présentons notre offre inscrite au dispositif ForPro Sup ainsi que les modalités de candidature et de demande individuelle de subvention pour les bénéficiaires.

Nous y détaillons également le circuit à suivre pour postuler la formation au sein de l'université et y rencontrer le bon interlocuteur : le service de formation continue.

En amont, un envoi mail est réalisé par la chargée de communication du FCV2A de l'offre ForPro Sup pour UT1 Capitole à destination des référents formation et conseillers pôle emploi, des animateurs des centres ressources des maisons de la région, des maisons de l'orientation, des conseillers missions locales, des conseillers bilan des CIBC afin qu'ils puissent avoir accès à l'information et orienter ainsi au mieux leur public directement auprès de notre service.

Tout au long de l'année, nous participons à différentes manifestations consacrées à la formation et à l'emploi dans lesquels nous retrouvons les membres du réseau AIO (salons TAF, Carrefour de la Formation Continue...).

A venir : Il est prévu de rencontrer les prescripteurs via le Conseil Régional.

L'offre de formation est également accessible par les structures du réseau sur le site du CARIF OREF. Il est à noter que des changements importants en lien avec la réforme de la formation professionnelle sont venus modifier le cadre d'affichage et de communication de notre offre via le CARIF OREF et qu'un réajustement est encore à prévoir afin d'avoir un cadre de fonctionnement commun.

Enfin, un accueil téléphonique dédié est assuré par la chargée de communication qui renseigne le public sur l'offre de formation de l'Université et qui précise les modalités de candidature et de financement spécifiques au dispositif. Le relais est ensuite pris par l'équipe des gestionnaires de formation.

L'ensemble de ces différentes actions (réunion d'informations, salons, accueil téléphoniques) nous permet de suivre les candidats potentiels pouvant relever du dispositif ForPro Sup et de les accompagner au mieux jusqu'au dépôt de la candidature.

- **Comment prévoyez-vous d'informer et d'accueillir les candidats orientés ?**

L'information et l'accueil se déroulent en 3 temps :

- Le premier stade d'information est celui d'une information globale sur le site de l'université (détail de l'offre de formation, contenu, équipes pédagogique et administrative, conditions de candidature, réglementation des examens...). Cette information est à la disposition des AIO comme des candidats potentiels.

- Le deuxième stade de l'information des candidats est individualisé. Deux périodes d'échanges sont à retenir en amont de la formation :
 - lors de la période de dépôt de candidatures
 - au moment des inscriptions administratives.
 Une mise en relation avec les responsables pédagogiques est recommandée voire indispensable dans certains cas. Aussi, acteur de son projet, le candidat déclenche la prise de contact avec l'appui du service formation continue. Cette prise de contact nous permet de repérer la candidature en amont, de l'appuyer et d'en faire le suivi jusqu'à la décision de la commission de sélection.
- Le troisième suit l'admission effective du candidat : le relais est alors pris par le service de formation continue de l'Université Toulouse 1 Capitole (FCV2A) qui monte le dossier de demande de financement Région. S'ensuit l'inscription administrative par le service avec la remise du dossier spécifique de rentrée qui indique les obligations et les devoirs du stagiaire (présence en cours, absences justifiées, participation à la réunion de présentation du dispositif avec la présence de la chargée de mission de la région, demande de convention de stage, l'accès aux ressources numériques et bibliothèques...). Un accusé de réception de tous ces documents vient abonder le dossier administratif du stagiaire.

• **Précisez les modalités de recrutement du public :**

La plupart de nos formations sont à effectif restreint et à accès sélectif ce qui suppose des prérequis de diplôme et/ou éventuellement d'expérience professionnelle.

Le public en reprise d'études bénéficie d'un dispositif permettant l'accès direct à une formation de l'enseignement supérieur sans justifier des prérequis académiques. Le parcours professionnel et individuel du candidat est pris en compte dans sa globalité : c'est le dispositif VAPP 85 (validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels). Cette procédure fait partie intégrante du dossier de recrutement.

La majeure partie des formations présentes dans ce dispositif concerne les formations qualifiantes qui mêlent public formation continue et étudiants. Le recrutement pour ces formations (DUT, Licences professionnelles et Masters) est réalisé via un logiciel de candidature (e-candidatures), mis en place par l'établissement et qui recueille l'ensemble des pièces nécessaires à l'examen du dossier. Une pièce spécifique permet au candidat de formation continue de mentionner son expérience, son projet professionnel et son statut. Ce logiciel est accessible sur le site d'UT1 Capitole dès le mois d'avril et ce jusque fin mai. Les dates de candidature peuvent être différentes selon les sites (Rodez, Montauban...) ou la filière (informatique, gestion...). Il faut noter qu'à compter de la rentrée 2021, l'accès direct en 2nde année de master ne pourra être possible que dans la mesure où le droit à la poursuite d'études des étudiants engagés dans la mention concernée aura été respecté. Les différentes composantes de l'université sont donc en train d'analyser les modalités spécifiques de candidature et d'intégration directe des adultes en reprise d'études dans les parcours inscrits au programme.

Certaines candidatures (Diplômes d'Université, certificat de capacité en droit, licence AES RH FC, Master 2 droit fiscal FC et droit du patrimoine FC...) sont gérées directement par le service de formation continue via un dossier de candidature accessible en ligne à partir de la fiche diplôme ou en contactant directement les gestionnaires de formation. Le calendrier est alors fixé avec les équipes pédagogiques. En moyenne, 2 commissions de sélection, juin et septembre, sont organisées. Il est toutefois à noter que l'établissement est en cours de généralisation du dispositif e-candidatures.

Les candidatures tardives de demandeurs d'emploi sont, dans la mesure du possible et dans la limite des places disponibles au sein de la formation visée, examinées au cas par cas (dès lors que le projet ou l'expérience professionnelle est pertinente et validée par les responsables de formation), à condition que la formation n'ait pas démarré.

Certains responsables de Masters organisent des entretiens systématiques auxquels le service de formation continue peut être amené, à leur demande, à participer.

- **Précisez s'il existe des modalités de recrutement spécifiques pour certaines actions (DAEU, capacité de droit, etc) :**

Depuis la rentrée 2016, une fiche de positionnement a été mise en place pour la capacité en droit permettant au candidat d'exposer son projet professionnel ou de formation et vérifier ainsi à travers l'organisation d'une commission pédagogique la faisabilité du projet. Cela permet le cas échéant, de réorienter les personnes sur d'autres formations en lien avec les besoins et les attentes.

La signature de la convention KAIROS avec Pôle Emploi permet d'organiser des actions d'information collective pour les formations accueillant un grand nombre de demandeurs d'emploi : la capacité en droit et la licence AES RH. Le positionnement et les convocations peuvent être prescrits directement par les conseillers Pôle Emploi. Cette mesure a été mise en place pour préparer les recrutements 2018 et 2019 de la licence AES RH et pourra être renouvelée et étendue pour la capacité en droit (1 an ou 2 ans).

- **Selon quelles modalités est défini le projet professionnel ?**

1/En amont de la candidature :

Dans la majorité des cas, les candidats potentiels viennent nous rencontrer après avoir effectué un suivi avec le conseiller Pôle Emploi (ou Cap Emploi, mission locale, CIBC, Agefiph...) qui aura validé un pré-projet et construit la stratégie pour un retour à l'emploi via les supports à sa disposition : « évaluation des compétences et des connaissances professionnelles » (ECCP), « bilan de compétences », « atelier : préparer son projet de formation », « période de mise en situation en milieu professionnel » (PMSMP), « construire votre parcours de formation ».....

Une fiche de positionnement et un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) sont alors communiqués au candidat potentiel.

C'est grâce à ces feuilles de route que nous mettons ensuite tout en œuvre au sein du service formation continue pour accompagner le candidat potentiel dans son positionnement sur le ou les diplômes en lien avec le projet, et dans sa candidature.

En effet, en fonction des profils, des entretiens individuels sont réalisés au sein du service de formation continue afin de définir la meilleure stratégie d'orientation en lien avec le parcours du candidat et l'offre ForPro Sup. Dans certains cas, une relation directe s'établit avec le conseiller Pôle Emploi afin de déterminer la stratégie de formation la plus pertinente pour atteindre les objectifs professionnels du stagiaire.

En plus de ces dispositifs, le candidat potentiel peut également être accompagné dans l'élaboration de son projet par les conseillers du Service d'information et d'orientation de l'établissement.

Les animateurs des maisons de l'emploi sont également des personnes support sur lesquelles peuvent s'appuyer les demandeurs d'emploi pour la construction du projet de formation.

2/Au moment de la candidature :

Le projet professionnel est également mentionné dans le dossier de candidature qui fait état des diplômes, de l'expérience professionnelle, de la motivation et surtout des perspectives d'emploi de la personne. Si celles-ci ne sont pas suffisamment explicites, des échanges ont lieu avec les assistants de formation du FCV2A et le cas échéant avec les responsables pédagogiques des formations afin de vérifier la pertinence du positionnement de la personne, voire d'ouvrir leur champ de réflexion.

A reconduire : possibilité pour le service FCV2A, via l'outil Kairos, d'organiser des actions d'informations collectives. Le positionnement du public demandeur d'emploi se fera alors directement avec Pôle Emploi qui en fonction du projet professionnel (pré-validé par les conseillers) inscrira et convoquera les candidats potentiels. Le recrutement définitif dépendra toujours des équipes pédagogiques et des exigences de ces dernières.

Le service de formation continue est là pour accompagner le demandeur d'emploi qui le désire afin que son projet de formation et à plus long terme son projet professionnel se concrétisent. Des conseils peuvent être donnés mais seul l'appui du conseiller Pôle Emploi est à même de les rendre efficaces. Dans certains cas, particulièrement complexes, la collaboration Pôle Emploi, FCV2A peut être très étroite.

ACCOMPAGNEMENT

- Combien de temps est consacré au positionnement ?

Il est difficile d'estimer le temps consacré au positionnement du candidat. En effet, un appel téléphonique peut débloquent une situation et parfois plusieurs entretiens sont nécessaires avec plusieurs interlocuteurs, et notamment les responsables de formation.

Notre présence sur les salons et les différentes actions de présentation du dispositif toujours avec l'appui de la Région nous permettent de rencontrer les candidats potentiels régulièrement facilitant ainsi le positionnement ou la réorientation vers un partenaire ou autre...

Chaque candidat présente un parcours unique, la reprise d'études pour un adulte nécessite un suivi particulier voire du sur mesure. Aussi, aucune durée concrète ne peut donc être détaillée ici.

- Effectuez-vous une évaluation du niveau de formation des candidats en amont de l'entrée en formation? Comment utilisez-vous les résultats de cette évaluation ?

En ce qui concerne les diplômes nationaux, l'évaluation du niveau des candidats passent par le processus e-candidature et donne le plus souvent lieu à des validations d'acquis personnels ou professionnels (dispositifs de VAPP 85, voire le cas échéant, de VAE ou VES). La règle de recrutement reste celle de l'établissement qui s'applique à tous les diplômes et pour tous les candidats et si évaluation il y a, c'est à ce niveau qu'elle est instaurée.

Un point de vigilance, déjà signalé supra, demeure : la mise en place de la réforme des Masters avec le déplacement de la sélection de la seconde année à la première année, a eu un impact sur le recrutement 2020/2021 et risque d'impacter profondément nos modes de sélection et d'accès à la formation à compter de la rentrée 2021.

En ce qui concerne les DU, les dossiers sont traités directement par les commissions pédagogiques qui sollicitent ou non des entretiens avec le candidat.

Enfin, une évaluation spécifique du niveau général des candidats postulant la Capacité en Droit est réalisée au travers de la construction du projet professionnel. Nous la complétons de manière plus formelle pour le programme spécial sur 1 an qui demande de maîtriser déjà certains acquis théoriques fondamentaux (maîtrise de la langue écrit/oral).

- Quelles sont les modalités du suivi du stagiaire tout au long de son parcours?

Tout au long de son parcours, le stagiaire peut bénéficier d'un accompagnement individualisé.

Sur le plan pédagogique, la construction des formations accueillant des promotions réduites (en moyenne entre 20 et 35 personnes, hors capacité en droit), tous profils confondus, rend possible un accompagnement quotidien à toutes les étapes de la formation. Signalons que, de surcroît, un accompagnement spécifique peut être mis en place à la demande du bénéficiaire.

Le service formation continue a particulièrement la charge de suivre ces demandes.

Sur le plan administratif et a minima, tous les mois, le bénéficiaire est en contact direct avec les gestionnaires de formation du service et le référent ForPro Sup facilitant ainsi son accompagnement et son suivi. Ce contact privilégié permet d'effectuer des ajustements tout au long de la formation. Si besoin le stagiaire peut contacter librement les assistants de formation dont il dépend ou le référent du programme.

Ce suivi régulier permet d'assurer la réussite au diplôme et l'insertion professionnelle du stagiaire. Des enquêtes d'insertion sont ensuite réalisées à 6 mois à la demande de la Région.

- **Un accompagnement et un soutien en cas de difficultés est-il prévu?** ■ Oui □ Non
Si oui précisez les modalités et qui le fait :

Différents interlocuteurs sont possibles :

1. L'équipe pédagogique peut donner des conseils méthodologiques, bibliographiques, activer le réseau relationnel et professionnel...Des entretiens individuels sont programmés.
2. L'équipe Formation continue si les difficultés concernent la sphère personnelle et/ ou professionnelle sous forme d'entretiens individualisés.
3. Parfois les 2 ensemble si besoin.

Il est à noter que, du fait des modalités de recrutement et du niveau d'exigence en termes de formation, d'expérience et de diplômes, notamment en programme qualifiant, les difficultés demeurent rares et sont le plus souvent liées à des problèmes autres. La plupart du temps, c'est la dimension personnelle qui en est à l'origine et tout particulièrement les difficultés financières liées au mode de calcul du taux de rémunération par l'ASP *–prise en compte du seul face-à-face pédagogique et non pas du temps de travail réel que demande le suivi d'une formation de l'enseignement supérieur–*.

- **Une aide à la recherche de stage et d'emploi est-elle proposée?** ■ Oui □ Non
Si oui précisez les modalités et qui le fait:

Le stagiaire de formation continue a accès à l'ensemble des ressources proposées par l'Université pour la recherche de stage et d'emploi dont :

1. Les ateliers d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle proposés tout au long de l'année universitaire au SUIO-IP pour :
 - Construire son projet d'étude et son projet professionnel
 - Élaborer sa stratégie de recherche de stage et d'emploi avec des outils efficaces (CV, lettre de motivation, entretien...)
 - Préparer ses candidatures à une formation sélective
 - Préparer ses candidatures à l'international
2. La participation aux forums, rencontres et conférences professionnelles : afin de renforcer le lien apprenant-Entreprise, des collaborations existent entre les partenaires du milieu économique, les composantes de l'Université et le SUIO-IP. Des journées sur un thème précis sont organisées pour permettre de rencontrer des professionnels, d'informer sur les métiers proposés par les entreprises. L'Université Toulouse 1 Capitole est la première université à avoir signé une convention de partenariat avec Airbus.
3. Animés par le SUIO-IP et des professionnels du recrutement, des ateliers sous forme de mini-conférences permettent au public de découvrir une entreprise ou de traiter de sujets concernant la construction du projet, l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi. Elles traitent de sujets variés tel que "Se créer un réseau professionnel", "Les formations en alternance ", "La préparation aux concours administratifs" etc.
4. Les offres de stage ou d'emploi auprès des apprenants et diplômés de l'université via le RESEAU ALUMNI. Ce portail, dédié aux diplômés, aux étudiants, entreprises et recruteurs, enseignants et personnels permet notamment de consulter les offres de stage et d'emploi déposées par les entreprises ainsi que l'offre de formation tout au long de la vie proposée par l'Université.

Le service formation continue peut également apporter une aide individualisée à la demande soit du stagiaire soit du responsable pédagogique lorsque le stage est obligatoire dans le cursus.

Les stages d'application en entreprise sont utilisés comme autant de leviers d'accompagnement au retour à l'emploi, ce systématiquement en -licence professionnelle cela va sans dire, mais aussi en licence générale- et dans la grande majorité des M2 ; et à la demande, en accord avec Pôle Emploi pour certains Diplômes d'Université (DU).

En effet tous les programmes de formation ne comportent pas de stage dans leur maquette, mais lorsque le stagiaire, demandeur d'emploi, trouve une entreprise d'accueil pour effectuer un stage qui s'insère dans la problématique de son projet professionnel ou est conçu comme une pré-embauche, la demande est étudiée de manière collégiale par le FCV2A, l'enseignant-chercheur référent et Pôle Emploi.

Par contre, aucun de stage n'est prévu en capacité en droit. L'objectif est différent : donner les connaissances minimales requises pour entamer des études universitaires.

Depuis la rentrée 2019/2020, le fait d'accueillir un demandeur d'emploi sans contrainte de catégorie peut dans certaines formations ne pas être compatible avec la mise en place d'un stage obligatoire. Ce constat a été fait en rédigeant la demande de solde 2018/2019.

Aussi, pour la rentrée 2020/2021 comme celle de 2019/2020, le stage d'application a disparu de certaines formations qui accueillaient des demandeurs d'emploi qui exerçaient une activité complémentaire ou occupaient un emploi alimentaire dans une structure en lien direct avec la formation suivie ou pas. Il en sera de même pour 2021/2022.

Remplacé par un mémoire ou un rapport d'activité (en lien avec le projet de l'entreprise lorsque le bénéficiaire est en emploi en lien avec la formation) avec l'accord de l'équipe pédagogique, aucun volume horaire n'est intégré dans la maquette du diplôme. Le stage peut quant à lui, toujours être mis en place à la demande du bénéficiaire. Il devient alors optionnel ce qui correspond davantage à un retour d'expérience du terrain.

De manière générale, lorsque le stage est obligatoire, le plus grand soin est apporté à la définition de la mission objet du stage qui suit la même réglementation que celle appliquée aux étudiants : définition de la mission et double tutorat, professionnel et universitaire. Les engagements sont toujours tripartites et nécessitent donc l'adhésion du stagiaire.

Lorsqu'une mission s'avère particulièrement complexe et intéressante, le temps de stage peut dépasser celui indiqué sur la maquette du diplôme (dans le tableau en PJ a été reportée la durée minimale de stage mentionnée dans l'arrêté d'examen). C'est souvent pendant le stage d'application que se joue le lien emploi/formation pour les demandeurs d'emploi disponibles sur le marché du travail.

C'est très souvent le cas en Master où la sortie de formation est d'ailleurs notée au 30 septembre de l'année N+1 pour l'AISF. Une sortie de formation est alors délivrée à tout stagiaire ne désirant pas prolonger son stage d'application afin de se repositionner sur le marché du travail au plus vite.

Les 7 nouvelles formations que nous avons intégrées dans le programme 2021/2022, obéissent à ces principes et à cette philosophie de fonctionnement.

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS DE FORMATION

Expliquez les modalités de réajustement des parcours :

En ce qui concerne le corpus des enseignements théoriques, qu'il s'agisse de diplômes nationaux ou de diplômes d'université, trois dispositifs distincts, régis par le Code de l'éducation, permettent d'individualiser des parcours de formation : la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE), la Validation des Etudes Supérieures accomplies en France et à l'étranger (VES) et la validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur (VAPP85).

Les deux premiers dispositifs permettent de valider par tout ou partie d'un diplôme, soit une expérience professionnelle soit un parcours d'études antérieur. Le 3ème permet un accès direct à une formation sans justifier des prérequis académiques. Ce 3ème dispositif, propre aux établissements d'enseignement supérieur, est le plus largement utilisé par les adultes en reprise d'études. Le parcours individuel, personnel et professionnel, du candidat, son cursus d'études, sont analysés par une commission ad hoc, composée d'enseignants-chercheurs, de chargés d'enseignement et de représentants des services administratifs, nommée par la présidente de l'établissement. La commission dresse un tableau synthétique des demandes et émet un avis de positionnement. L'ensemble des propositions sont présentées à la Présidente qui les valide ou les invalide individuellement.

En ce qui concerne le corpus applicatif, c'est-à-dire le stage lorsqu'il est obligatoire, la définition individuelle du sujet du stage et suivi individuel du stage permettent une parfaite cohérence avec le parcours. C'est vraiment là que se noue la relation emploi/formation.

Dans un 2nd temps, les réajustements de parcours :

Sur le terrain, on constate peu ou pas de réajustement de parcours en cours de formation : le sujet est traité en amont – information, positionnement, double validation –administrative et pédagogique- du projet etc. Le réajustement du parcours en cours de formation ne peut être qu'exceptionnel. Il est alors traité intuitu personae et lorsqu'il y en a, il s'agit la plupart du temps d'une erreur de positionnement liée à une mauvaise définition du projet professionnel et des compétences visées. On peut avoir alors un repositionnement sur un autre parcours. Ce sont alors, sauf exception à venir, des parcours voisins d'une même mention. Par contre, le sujet du stage s'affine pendant tout le 1er semestre et mûrit au fur et à mesure de la période d'enseignement théorique.

Comment est mise en place la procédure VAE ,VAPP 85, ...?

L'accueil et l'accompagnement des candidats intéressés par la procédure VAE sont possibles tout au long de l'année au sein du pôle VAE, basé au Service commun de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage de l'Université (les VAE concernant les diplômes de gestion sont gérées directement par le service formation continue de la TSM). Lors du dépôt des dossiers, une analyse de la pertinence du dispositif choisi au regard des autres dispositifs de validation est réalisée. Une autre orientation peut être, le cas échéant, proposée au stagiaire.

Une aide individuelle au positionnement est proposée pour faciliter la prise de décision, en offrant une information approfondie sur les parcours et les diplômes. Pendant la démarche, lorsque le candidat a choisi cette option, un diagnostic suivi d'un accompagnement méthodologique et éventuellement une proposition d'accompagnement disciplinaire, complétés par une préparation à l'audition du jury, sont mis en place. Lorsque le jury VAE s'est tenu, le résultat de la décision du jury est transmis sous 10 jours par lettre du Président de l'Université, avec communication des prescriptions complémentaires, si tel est le cas.

4 - CALENDRIER

Date de début et fin de l'opération:

du |0_| |1_| / |0_| |9_| / |2_| |1_| au |3_| |1_| / |1_| |2_| / |2_| |2_|

① Précisez les dates de déroulement de l'offre de formation Exemple : du 01/09/N au 30/06/N+1

Date de début et fin d'acquittement des dépenses :

du |0_| |1_| / |0_| |9_| / |2_| |1_| au |3_| |1_| / |1_| |2_| / |2_| |2_|

5 - BUDGET PREVISIONNEL

Coût total prévisionnel de l'opération : 571 304 € ☐ HT ☒ TTC

Opération donnant lieu à récupération de TVA : ☐ oui ☒ non

Commentaires sur récupération de TVA (FCVA, non assujettissement, précisions en cas d'assujettissement partiel...)

Total des aides publiques sollicitées : 556 304 € dont Région : 414 900€

Autofinancement : 141 404 €

Annexe financière à compléter selon le modèle transmis (cf annexe 3)

6 - Bilan des opérations précédentes

Bilan des opérations précédentes (à l'exception du DAEU, capacité en droit)

Années		Niveau 7	Niveau 6	Niveau 5	Total
2019/20	Nombre d'actions conventionnées	39	18	6	63
	Nombre d'actions ouvertes	15	13	1	29
	Effectif prévu	38	27	5	70
	Effectif réel	28	31	5	64
	Effectif rémunéré prévu	18			
	Effectif rémunéré réel	11 ASP quota et 7 hors quota			
	Nombre de stagiaires ayant obtenu la validation totale	28	27	3	58
	Nombre de stagiaires ayant obtenu la validation partielle		2		2
	Nombre d'insertion en emploi à l'issue de la formation : 2019/2020 <i>Enquête d'insertion en cours. Compte tenu de la crise sanitaire certains stagiaires ont terminé leur formation en novembre et en décembre. Nous n'avons donc pas encore de résultats à vous communiquer</i> (Chiffres communiqués de enquête à 6 mois 2018 2019)	61% de retour à l'emploi dont 86% en CDI ou en emploi > 6 mois	62% de retour à l'emploi pour les licences/licences pro	50% de retour à l'emploi pour le DU Handicap	
	Nombre d'insertion dans le secteur visé par la formation (Chiffres communiqués de enquête à 6 mois 2018 2019)	71% adéquation emploi/formation partielle ou complète	75% adéquation emploi/formation partielle ou complète	90% adéquation emploi/formation partielle ou complète	
	Nombre de stagiaire ayant intégré une action de formation à l'issue (Chiffres communiqués de enquête à 6 mois 2018 2019)	0	1	0	
2020/21	Nombre d'actions conventionnées	37	18	8	63
	Nombre d'actions ouvertes	12	12	1	25
	Effectif prévu	38	27	5	70
	Effectif réel (programme en cours- chiffres non définitifs)	23	33	4	60
	Effectif rémunéré prévu	18			
	Effectif rémunéré réel (programme en cours- chiffres non définitifs et basés sur la demande des stagiaires au démarrage)	16 quota et 5 hors quota			

Bilan des opérations précédentes : DAEU option ■ A ■ B NON CONCERNE

Années	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	Total
Effectif prévu							
Effectif réel							
Effectif rémunéré prévu							
Effectif rémunéré réel							
Nbre de stagiaires ayant obtenu la validation totale							
Nbre de stagiaires ayant obtenu la validation partielle							
Nbre de stagiaires ayant intégré une action de formation à l'issue							
Nbre d'insertion en emploi à l'issue de la formation							
Nbre de stagiaires ayant abandonné							

Bilan des opérations précédentes : capacité en droit

Années	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	Total
Effectif prévu		90	82	31	30	45	278
Effectif réel		90	66	25	36	60	277
Effectif rémunéré prévu		Pas de rémunération possible	58	Pas de rémunération possible sur la seconde année	Pas de rémunération possible sur la première année	Seule l'année spéciale bénéficie de la rémunération soit 4 places	62
Effectif rémunéré réel		Pas de rémunération possible	9	Non concerné	Pas de rémunération possible sur la première année	4 places quota et 2 hors quota	15
Nbre de stagiaires ayant obtenu la validation totale		1° année : 25 sur 53 places 2° année : 32 sur 37 places	1° année : 27 sur 42 places 2° année : 24 sur 24 places	24 sur 24 places attribuées 2° année ont obtenu la validation totale soit 100% pour la seconde année	27 validation pour la 1° année soit 75% de réussite	Formation en cours	
Nbre de stagiaires ayant obtenu la validation partielle		1° année : 17 2° année : 4	1° année : 4 2° année : 0	0	0		
Nbre de stagiaires ayant intégré une action de formation à l'issue		4	4	7	27 dont 26 en seconde de capacité en droit		
Nbre d'insertion en emploi à l'issue de la formation		19 répondants sur 32 diplômés dont 10 sont en emploi : 53% en emploi	12 répondants sur 24 diplômés dont 8 sont en emploi : 67% en emploi	18 répondants sur 24 diplômés dont 7 sont en emploi : 39%	Seule la première année était possible en 2019, pas d'enquête insertion possible		
Nbre de stagiaires ayant abandonné		1 stagiaire ne s'est pas présenté à l'examen	11 stagiaires de première année ne se sont pas présentés aux examens	1 stagiaire de première année (à titre dérogatoire) ne s'est pas présentée à l'examen	Pas d'abandon réel, les examens de 1° session ont été passés parmi les bénéficiaires du PRF		

PARTIE III- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Hugues KENFACK, Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide de la Région destinée à la réalisation du programme d'actions ou de l'opération intitulée « Mise en œuvre des actions de formation de l'enseignement supérieur dans le cadre de la formation professionnelle au titre de l'année 2021/2022- Dispositif Forpro SUP- Enseignement supérieur ».

Rappel du montant de l'aide régionale sollicitée : **414 900€**,

Pour un coût total de l'opération de **571 304 € HT/TTC**.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel du programme d'actions ou plan de financement de l'opération,
- Que les dépenses mentionnées dans le plan de financement ou budget prévisionnel s'appuient sur des résultats de consultations d'entreprises, ou si le projet ne donne pas lieu à un marché public, sur des devis, factures pro-forma...
- La régularité de la situation fiscale et sociale,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,

Je m'engage à respecter les obligations suivantes :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération ou du programme d'actions,
- Informer le service instructeur en cas de modification du programme d'actions, de l'opération ou de son déroulement (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financier, données techniques...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc.
- Informer la Région de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique).
- Respecter les règles de commande publique, pour les organismes soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération
- Dûment justifier les dépenses en cas d'attribution du financement
- Faire état de la participation de la Région en cas d'attribution du financement
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le programme d'actions ou l'opération.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de conduire à un non-versement ou un reversement partiel ou total du financement régional.

Fait à Toulouse, le 11 janvier 2021

Cachet et signature du demandeur (représentant légal ou délégué)

Hugues KENFACK

Fonction du signataire : **Président de l'Université Toulouse 1 Capitole**



ANNEXE 3. BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION OU DU PROGRAMME D'ACTIONS

INTITULE PROJET:		Dispositif Forpro SUP	
NOM DU DEMANDEUR :		UNIVERSITE TOULOUSE 1 Capitole	
ANNEE :		2021-2022	
BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION OU DU PROGRAMME D'ACTIONS			
Les charges sont présentées (enlever la mention inutile) : HT TTC			
<i>Si l'organisme est assujetti à la TVA pour l'opération, les dépenses doivent être présentées HT.</i>			
<i>Le total doit être équilibré entre les charges et les produits.</i>			

CHARGES		
	Description	Montant des charges
60	Achats	3 500 €
	Achats d'études et prestations de	
	Achats de matériel, équipement et	
	Achats matières et fournitures	1 500 €
	Autres achats	2 000 €
61	Services extérieurs	2 170 €
	Sous traitance générale	
	Locations	670 €
	Entretien et réparation	500 €
	Primes d'assurance	
	Etudes et recherche	
	Divers	1 000 €
62	Autres services extérieurs	21 400 €
	Personnel extérieur	
	Rémunération d'intermédiaires et	
	Publicité, publication et relations	4 900 €
	Transport de biens, transports collectifs	
	Déplacements missions et réceptions	5 300 €
	Frais postaux et télécommunication	3 400 €
	Services bancaires	
	Divers	7 800 €
63	Impôts et taxes	6 300 €
	Impôts et taxe sur rémunération	6 300 €
64	Charges de personnel	476 774 €
	Rémunération des personnels	283 574 €
	Charges sociales	193 200 €
	Autres charges de personnel	
	Autres charges	61 160 €
	Droits d'auteur	15 000 €
	Autres charges indirectes-Fonct	46 160 €
	Précisez	
	Précisez	
TOTAL CHARGES		571 304 €

PRODUITS	
Origine	Financement total
Recettes propres	15 000 €
DIU	15 000 €
Total financements publ.	556 304 €
Subvention Région	414 900 €
Région	389 800 €
PIC DAEU CAPA	19 500 €
PIC Blocs de Compétences	5 600 €
Autres financements publ.	141 404 €
Etat	141 404 €
Dotation pour charge de service public	141 404 €
Europe	0 €
FEDER	
FSE	
Autres organismes publics	0 €
Précisez	
Précisez	
Précisez	
Financements externes	
précisez	
Précisez	
Précisez	
Autres produits	
précisez	
Précisez	
Autofinancement	
Précisez	
Précisez	
TOTAL PRODUITS	571 304 €

Fait Toulouse

le 11 janvier 2021

Cachet et signature



INTITULE PROJET:	Dispositif FORPRO SUP
NOM DU DEMANDEUR :	Université Toulouse 1 Capitole
ANNEE :	2021-2022

JUSTIFICATION DES COÛTS UNITAIRES

A LIRE ATTENTIVEMENT

Le coût unitaire correspond au total des dépenses pour un stagiaire et par niveau de formation.

3 niveaux peuvent être présentés :

- niveaux 5-6-7-8
- niveau 4
- Diplômes d'université (tout niveaux)

Les calculs des coûts unitaire doivent être précisément justifiés par le bénéficiaire.

Les méthodes de calcul sont propres à chaque bénéficiaire mais doivent respecter les principes suivants :

- démontrer que le calcul des coûts est basé sur des données historiques (cohérence avec les données prévisionnelles)
- présentation des charges par niveau : personnel enseignant, personnel structure, fonctionnement,

Niveaux	Nombre de stagiaires	Coût unitaire	Charges totales	Coût unitaire pris en charge Région (arrondi à l'unité)	Subvention régionale	Taux de prise en charge Région
	(1)	(2)	(3) = (1) * (2)	(4)	(5) = (1) * (4)	(6)=(5)/(3)
5-6-7	52	6 225,00 €	323 700,00 €	5 000,00 €	260 000 €	80,32%
4 - hors dispositif PIC	40	3 014,00 €	120 560,00 €	1 715,00 €	68 600 €	56,90%
4 - dispositif PIC CAPA	5	6 188,00 €	30 940,00 €	3 900,00 €	19 500 €	63,03%
DU	18	4 900,00 €	88 200,00 €	3 400,00 €	61 200 €	69,39%
Blocs de compétences (PIC)	4	1 976,00 €	7 904,00 €	1 400,00 €	5 600 €	70,85%
TOTAL	119		571 304,00 €		414 900 €	72,62%

Calcul des coûts unitaires

Le mode de calcul en coûts complets est le même quel que soit le niveau de formation, il tient compte à la fois des charges directes imputées aux actions de formation et des coûts indirects de la structure.

Le coût unitaire correspond à la somme de 3 coûts :

► **Le premier correspond aux charges directes (base SIFAC 2019/SIFAC 2020)**, qui sont ventilées entre formations organisées en formation continue stricto sensu et formations disséminées dans les groupes de formation initiale. Ces charges directes comprennent à la fois la masse salariale des personnels BIATSS impliqués dans la gestion des demandeurs d'emploi du parcours et les dépenses de fonctionnement en lien avec la mise en oeuvre du programme.

► **Le second prend en compte les heures d'enseignement (base SAGHE 2019/2020) valorisées** au coût horaire moyen d'un enseignant d'UT1C (139 €/HETD) : ce coût correspond à la moyenne du coût des enseignants titulaires et contractuels, des heures de cours complémentaires et des intervenants extérieurs.

► **Le troisième est le coût indirect par stagiaire**, dont le calcul est le suivant :

✓ 3 grandes masses prises en compte :

- Masse salariale enseignants-chercheurs : correspond la masse salariale des enseignants-chercheurs qui participent au pilotage de l'établissement (Président, vice-présidents...).

- Masse salariale BIATSS : correspond à la masse salariale des BIATSS qui travaillent dans les services soutien et support (Services soutien : services en lien direct avec l'activité de formation - Directions des Etudes et de la Scolarité...-, services support : services sans lien direct avec l'activité de formation -Agence comptable, Direction des affaires financières...).

- Masse de fonctionnement : correspond aux charges hors masse salariale et hors amortissement des services soutien et support.

✓ méthode de calcul utilisée :

En utilisant des clés de répartition (via la méthode des centres d'analyse), les coûts des services soutien et support de l'université sont répartis sur les composantes de formation.

✓ principales clés de répartition utilisées :

- des clés liées au nombre d'étudiant pour les services de soutien à la formation (Direction des études et de la scolarité, Service commun de la documentation partie formation ...),

- des clés liées aux m² et à l'utilisation des locaux pour le Patrimoine,
- des clés liées au nombre de BIATSS et enseignants-chercheurs pour les services de ressources humaines,

- des clés liées au volume financier ou au nombre d'actes financiers pour



Formation professionnelle dans l'Enseignement Supérieur ForPro Sup

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU DU PROGRAMME D'ACTIONS

A renseigner pour les subventions de fonctionnement affectées à une opération spécifique

A compléter:

Budget prévisionnel de l'opération ou du programme d'actions: onglet 2

Coûts unitaires: onglet 3

A annexer si nécessaire : tableau de justifications du calcul des coûts unitaires

Les **dépenses éligibles** devront :

- être liées à la mise en œuvre de l'opération et nécessaires à sa réalisation : ne seront notamment pas considérés comme éligibles les impôts dont le lien avec l'opération ne peut être justifié, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux, les dettes (y compris les intérêts des emprunts), les accords amiables et intérêts moratoires, les frais bancaires et assimilés.

- être postérieures à la date de réception du dossier de demande de subvention

- donner lieu à un décaissement réel : ne seront notamment pas considérées comme éligibles les dotations aux amortissements et aux provisions, les retenues de garantie non acquittées, les contributions volontaires.

En effet, les contributions volontaires, apportées tant par la structure bénéficiaire de la subvention régionale que des tiers (bénévolat, prestations réalisées à titre gratuit, mises à disposition à titre gracieux de personnes ainsi que de biens meubles ou immeubles) sont expressément exclues du champ des dépenses éligibles.